



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

N° C25_05_2023_50 - Avenant n°5 à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle Aquitaine (annexes)

Annexe(s) :

- Avenant n° 5 à la convention de délégation de la compétence transport
- Grille tarifaire
- Délibération n°04-05-2023-05 du Bureau du 4 mai 2023

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	54	15	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BAUDON Christian (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHOURET Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), FOUCHE Etienne (pouvoir donné à FOUCHE Patrice), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à THELLIER Odile), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVREAU Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Avenant n°5 à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle Aquitaine (annexes)

Annexe(s) :

- Avenant n° 5 à la convention de délégation de la compétence transport
- Grille tarifaire
- Délibération n°04-05-2023-05 du Bureau du 4 mai 2023

La région Nouvelle-Aquitaine, en sa qualité, d'autorité organisatrice des transports scolaires, souhaite apporter quelques modifications à la convention de délégation des transports scolaires notamment en :

- prolongeant la présente convention, soit jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026 selon le calendrier établi par l'Éducation Nationale,
- précisant la procédure d'inscription comme suit : « sous réserve d'une décision contraire de la Région, il est rappelé qu'après le 20 juillet les parts familiales seront majorées conformément au règlement régionale des transports scolaires. »
- actualisant la tarification rentrant en vigueur pour la rentrée 2023, approuvée lors de la séance plénière de la Région Nouvelle Aquitaine le 27 février dernier.

Le détail de la nouvelle tarification est joint en annexe.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la signature de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de compétence avec la région Nouvelle-Aquitaine.

Vu la délibération n°112-2019 du conseil communautaire du 29 avril 2019 relative à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle Aquitaine et aux prérogatives émises dans ce cadre à l'intention de la communauté de communauté - Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires, ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022 selon le calendrier établi par l'Education Nationale et à la prise en charge financière d'une part du service par la communauté de communes pour certaines familles du territoire ;

Vu la décision du président n° DP2020ED08 du 5 juin 2020 relative à l'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires modifiant par la région Nouvelle Aquitaine certaines dispositions du règlement de fonctionnement et proposant la nouvelle tarification pour la rentrée 2020/2021 ;

Vu la délibération n° C24-09-2020-24 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 relative à l'avenant n°2 émis par la communauté de communes actualisant son périmètre de gestion des transports scolaires sur le territoire de la communauté de communes ;

Vu la délibération n° C25-02-2021-26 du conseil communautaire du 25 février 2021 relative à l'avenant n°3 apportant précisions à la convention en matière de responsabilités incombant à chacune des parties concernant l'encaissement des recettes et du recouvrement contentieux ;

Vu la délibération n°C30-06-2022-16-DE du conseil communautaire du 30 juin 2022 relative à l'avenant n°4 portant modifications sur la reconduction de la convention, l'obligation d'accompagnement des élèves de maternelles pour tous les véhicules de 9 places au plus tard à compter de septembre 2025 et le financement des accompagnateurs dans le cas de transport partagé avec une autre collectivité ou structure ;

Vu la délibération n°B04_05_2023_05_ du bureau communautaire du 4 mai 2023 relative aux tarifs des transports scolaires pour la rentrée 2023 jointe en annexe ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n°5 à la convention de délégation des transports scolaires avec la Région Nouvelle-Aquitaine joint en annexe portant modifications sur la reconduction de la convention, les modalités d'inscription ainsi que la nouvelle tarification rentrant en vigueur pour la rentrée 2023.
- AUTORISER Monsieur le président à signer l'avenant n°5 à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle Aquitaine et tout autre document afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET